COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	37

Objet:

16.04.0523

Opérations dans le cadre de la demande de financement au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) Séance du 28 avril 2016

Compte rendu affiché le 04 mai 2016

Date de convocation du Conseil municipal le 22 avril 2016

Président : Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Kaoutar DAHOUM

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Philippe MOINE, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Michel DIDION à Kaoutar DAHOUM, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.

<u>Membres absents excusés</u>: Pierre BARNEOUD, Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO

<u>Membres démissionnaires</u>: **Marie-France VIEUX-MARCAUD**, **Sophie CHARRIER**, **Sandra OLIVER**

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Dans la loi de finances 2016, le gouvernement a décidé d'apporter un soutien notable à l'investissement des communes et des intercommunalités, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), composé de trois parties :

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.
- 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.
- 200 millions d'euros ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes

La ville de Vaulx-en-Velin est susceptible de bénéficier de la première partie pour certains de ses projets qui seraient réalisés en 2016, ce d'autant plus que les objectifs de la politique d'investissement de la municipalité rejoignent les priorités de cette enveloppe financière, en particulier les priorités liées aux objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Sur les six projets présentés, quatre concernent la rénovation de groupes scolaires. Il s'agit d'une priorité de la majorité municipale, dans l'optique d'amélioration des conditions d'éducation des jeunes vaudais, mais aussi de rénover nos équipements avec une prise en compte accrue du développement durable et des normes environnementales. Les travaux au titre de l'agenda d'accessibilité de l'année 2016 concernent plusieurs groupes scolaires, ainsi que l'hôtel de ville : la mise aux normes des équipements publics, ainsi que les démarches inclusives dans le cadre de l'accès aux services, sont là encore des objectifs prioritaires que nous partageons avec les orientations gouvernementales traduites dans les priorités d'attribution de ce fonds de soutien. Enfin, si le projet d'aménagement de la police municipale apparaît comme moins directement lié à une priorité identifiée, il s'agit néanmoins d'un projet d'équipement à la croisée de plusieurs thématiques. Cette relocalisation d'un service essentiel de la ville se fera au sein d'un bâtiment plus économe énergétiquement, et plus facilement accessible qu'actuellement (la police municipale sera aménagée au rez-de-chaussée, en façade de rue).

Certains de ces projets connaissent déjà des financements partenariaux. Dans le cadre de la présente démande, la décomposition des projets et des montants demandés est la suivante :

Opérations proposées	Montant opération HT	Subventions obtenues	Subvention demandée
GS Grandclément – réhabilitation	1 103 056,00	400 000,00	482 444,00
GS Croizat – travaux de réhabilitation			
de l'élémentaire	2 133 092,00	1 365 178,88	341 294,00
GS Courcelles - travaux d'isolation	75 152,60	0,00	60 122,00
GS Curie - travaux d'isolation	23 011,15	0,00	18 408,00
ADAP 2016	380 556,67	0,00	304 445,00
Aménagement des locaux de la police			
municipale	375 119,00	0,00	300 095,00
TOTAL	4 089 987,42	1 765 178,88	1 506 808,00

• Pour la réhabilitation du groupe scolaire Grandclément, il s'agit des études et des travaux pour l'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire, qui n'a pas connu de réhabilitation lourde depuis sa construction en 1930. Le présent dossier concerne les études et travaux des phases 2 (réhabilitation complète de l'aile Ouest) et 3 (aménagement de la nouvelle cour Nord). Pour cette opération, la ville a déjà obtenu le concours de la dotation politique de la ville 2015, pour un montant de 400.000 euros. L'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	1 103 056,00
Coût de l'opération TTC	1 323 667,20

Subvention DPV 2015	400 000,00
Subvention demandée FSIPL	
2016	482 444,00
FCTVA	217 134,37
Reste à charge ville	224 088,83
TOTAL	1 323 667,20

• Pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Croizat, il s'agit des études et des travaux de la phase 3 de l'opération (réhabilitation complète de l'école élémentaire). Le financement de l'intégralité de l'opération est notamment assuré par les recettes au titre de PAE, établies en fonction du nombre de classes et places en EAJE. L'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	2 133 092,00
Coût de l'opération TTC	2 559 710,40
	

Participation PAE	1 365 178,88
Subvention demandée FSIPL	
2016	341 294,00
FCTVA	419 894,89
Reste à charge ville	433 342,63
TOTAL	2 559 710,40

• Pour les travaux d'isolation du groupe scolaire Courcelles, il s'agit des travaux sur les menuiseries et l'électricité, de façon à améliorer l'isolation du bâtiment et réaliser des économies d'énergie, tout en améliorant les conditions d'éducation des jeunes vaudais. Pour cette opération, l'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	75 152,60
Coût de l'opération TTC	90 183,12

Subvention demandée FSIPL	
2016	60 122,00
FCTVA	14 793,64
Reste à charge ville	15 267,48
TOTAL	90 183,12

• Pour les travaux d'isolation du groupe scolaire Curie, il s'agit des travaux sur les menuiseries, de façon à améliorer l'isolation du bâtiment. Pour cette opération, l'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	23 011,15
Coût de l'opération TTC	27 613,38

Subvention demandée FSIPL	,
2016	18 408,00
FCTVA	4 529,70
Reste à charge ville	4 675,68
TOTAL	27 613,38

• Pour les opérations de l'année 2016 au titre de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), celles-ci concernent principalement les groupes scolaires, avec des interventions prévues sur les groupes scolaires Courcelles, Croizat, Anatole France, et Grandclément, ainsi que sur l'hôtel de ville. Celles-ci sont plus ou moins significatives selon les sites, mais permettront d'envisager une accessibilité intégrale de ces différents équipements à la fin de l'année 2016. Il s'agit de la mise en œuvre de la première tranche de travaux. Pour ces opérations, l'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant:

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	380 556,67
Coût de l'opération TTC	456 668,00
Subvention demandée FSIPL 2016	204 445 00
	204 445 00
	304 443,00
FCTVA	304 445,00 74 911,82

456 668,00

TOTAL

• Pour l'opération d'aménagement des locaux de la police municipale, il s'agit d'un engagement fort de la municipalité, afin de déménager ce service public dans des locaux plus accessibles et adaptés à la croissance prévisionnelle des effectifs. Ce projet avait déjà été proposé et accepté dans le cadre d'une demande au titre de la dotation politique de la ville, qui a ensuite été positionnée sur la phase d'acquisition des locaux. Il s'agit désormais de les aménager pour permettre une installation de la police municipale au plus tard lors du premier trimestre de l'année 2017. Pour cette opération, l'obtention d'une subvention au titre du FSIPL permettrait d'aboutir au plan de financement suivant :

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	375 119,00
Coût de l'opération TTC	450 142,80
Subvention demandée FSIPL	
2016	300 095,00
FCTVA	73 841,42
Reste à charge ville	76 206,38
TOTAL	450 142,80

Il vous est donc proposé:

- > D'adopter les six opérations d'investissement présentées dans le cadre de la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, ainsi que leur plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents dans le cadre de cette demande de subvention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Décide d'adopter les six opérations d'investissement présentées dans le cadre de la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, ainsi que leur plan de financement;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents dans le cadre de cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY